

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Dans le cadre de ses missions, la CERC publie chaque trimestre une note de conjoncture de la filière Construction, établie à partir de données collectées auprès de différents ministères, des maîtres d'ouvrage, de l'INSEE et autres partenaires. Cette méthodologie ne permet pas de rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur la filière, les données étant antérieures et la plupart des enquêtes étant fortement ralenties.

La CERC est néanmoins mobilisée pour poursuivre ses missions et adapter ses outils à cette période historique. En lieu et place des notes de conjonctures habituelles, nous proposons ce format Flash, synthétisant les informations économiques connues à l'heure actuelle. Cette note sera actualisée périodiquement en fonction de l'évolution de la crise.

Fonctionnement actuel de la filière :

Après un arrêt quasi-complet de l'activité de construction, la reprise des chantiers s'organise petit à petit sur le territoire, conformément à la circulaire ministérielle du 04 avril sur la continuité de l'activité de bâtiment et travaux publics. Aujourd'hui, Les acteurs se concertent et se coordonnent pour une reprise au cas par cas, chantier par chantier, dans le respect des recommandations sanitaires du guide de l'OPPBTB sorti le 2 avril et actualisé le 10 avril. Depuis mi-avril, l'ETAT et la FRBTP assurent en copilotage des réunions avec l'ensemble des acteurs de la filière pour suivre et encadrer cette reprise d'activité. Lors des échanges, il est apparu que l'ensemble des acteurs est mobilisé et souhaite reprendre le travail. Chaque entité devant se fournir en masque, la difficulté réside dans leur approvisionnement (notamment pour les plus petites entreprises), le port du masque sur le chantier étant obligatoire lorsque les mesures de distanciation ne peuvent être appliquées. D'un autre côté, la mise en place de comités de conciliation sous l'égide du Préfet est envisagée pour créer, en tant que de besoin, des espaces de dialogue afin d'accompagner la reprise en écoutant tous les acteurs pour les chantiers rencontrant des difficultés à redémarrer. De manière sous-jacente, se profile la question de la répartition et de l'évaluation des surcoûts potentiels générés par les nouveaux process à mettre en place pour assurer la continuité de l'activité tout en préservant la santé des l'ensemble des acteurs de l'acte de construire.



Bâtiment et Travaux Publics

Après un arrêt quasi total des chantiers, une estimation des professionnels indique au une reprise des chantiers entre 15% et 30% au 20 avril . La Fédération des Promoteurs Immobiliers dont l'ensemble des chantiers de logements a été arrêtée lors de la mise en confinement a redémarré 85% des chantiers et envisage une reprise totale d'ici fin avril. Cela représente environ 1500 logements dont la moitié en VEFA sociale et l'autre moitié en promotion privée. Les bailleurs sociaux, dont les chantiers ont aussi été totalement arrêtés organisent la reprise. Concernant les bâtiments fonctionnels publics et les travaux publics selon les éléments de la CERBTP, la crise Covid-19 impacteraient le bon déroulement d'environ 500 chantiers en cours ou ayant un démarrage prévu en 2020.



Industrie des matériaux

Une prévision des adhérents de l'UNICEM au 15 avril indique une reprise notable des sites ouverts comparativement au 30 mars dernier. La prévision d'activité de production pour les 3 filières (BPE, granulats et préfabriqué) est faible. Elle se situe entre 25% et 40% par rapport à l'activité normale.



Installations de gestion des déchets

Les centres de gestion professionnels des déchets organisent eux aussi progressivement la reprise, avec une activité entre 30 à 40% par rapport à la normale. Après plusieurs semaines de fermeture les déchèteries publiques qui accueilleraient ordinairement les artisans ont elles aussi réouverts progressivement, avec des conditions d'accueil qui ont du être adaptées à ce contexte sanitaire particulier..

Situation sur le marché du travail :



Au 21 avril, selon les chiffres de la DARES, 1,050 millions de demandes d'activité partielle tous secteurs d'activité confondus et sur la France entière ont été déposées. Cela représente 976 000 établissements pour plus de dix millions de salariés. Le secteur de la construction arrive en troisième position après celui du commerce et de l'hébergement-restauration. Il représente 14% des demandes du territoire national et concerne 1,2 millions de salariés pour 582 millions d'heures chômées.

A la Réunion, tous secteurs confondus les demandes d'activité partielle s'élèvent à 12 088 et concernent 92 124 salariés. Ramené au ratio national, la demande d'activité partielle pour le secteur du BTP à La Réunion, peut être estimée à 13 000 salariés sur les 17 000 que compte la filière.

Appel aux dispositifs de soutiens publics :



Prêts Garantis par l'Etat (Etat, BPI, banques)

Le prêt garanti par l'Etat (PGE) est un prêt que peut octroyer une banque, grâce à la garantie qu'apporte l'Etat sur une partie très significative du prêt. La garantie de l'Etat couvre 90% du PGE pour tous les professionnels et pour toutes les entreprises sauf pour les entreprises qui, en France, emploient plus de 5000 salariés ou réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 Md€, où la part du prêt garantie par l'Etat est de 70% ou de 80%

Le Prêt rebond (BPI,Région)

Il concerne les PME ayant 12 mois d'activité minimum et de tous secteurs d'activité à quelques exceptions près. Cette aide prend la forme d'un prêt à taux zéro. Il est conçu pour financer, le besoin en trésorerie des entreprises , ou encore les investissements immatériels et s'élève à La Réunion entre 30K€ et 300K€.

Le Fonds de Solidarité National (Etat – Région)

Ce fonds de solidarité, mis en place par l'Etat avec les Régions, vise à soutenir les TPE de 10 salariés ou moins avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000€ sur le dernier exercice clos. Il s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques quel que soit leur statut et leur régime fiscal et social. Cette aide contient 2 volets. Un premier volet géré par la DGFIP avec une aide pouvant aller jusqu'à 1500€ et un deuxième volet géré par les régions de France. A la Réunion, l'aide peut aller jusqu'à 2000 €.

Pour effectuer la demande d'aide rendez-vous sur : <https://www.impots.gouv.fr>

Le Fonds de Solidarité Régional (FSR)

Pour soutenir le besoin en trésorerie, la Région Réunion propose une aide forfaitaire dont le montant varie entre 1000€ et 2500€ . Cette aide est destinée aux TPE réunionnaises, micro-entrepreneurs, et professions indépendantes, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000€ et qui pendant le confinement ont contraints de fermer ou ont subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 20%.

Pour accéder à la plate-forme dédiée de Fonds de Solidarité Régional , rendez-vous sur : <https://demarches.cr-reunion.fr/>

Appel aux dispositifs de soutien publics (suite) :

Le fonds de Garantie Régional

En partenariat avec la BPI, ce fonds a pour objectif de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des TPE quelque soit leur date de création. Les Prêts seront garantis à 80 % avec une commission de 1,25 %. Ce fonds est abondé à 6 M€ avec 3 M€ Région + 3 M€ BPI FRANCE

Ces aides directs s'ajoutent à l'ensemble des autres mesures de mises en œuvres pour les entreprises (report des charges fiscales et sociales, activité partielle, report de loyers et factures, etc) Pour avoir le panorama complet des mesures rendez-vous sur : <https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/quelles-aides-entreprises-impactees-covid-19>

Pour accéder aux aides régionales rendez-vous sur : <https://www.regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/5-outils-et-50-meur-pour-l-economie-reunionnaise>

Prévision de l'impact économique :



Tendance macro-économique

Selon la note de conjoncture de l'INSEE du 23 avril, l'activité économique française serait en baisse de 35% par rapport à une situation normale. Pour le secteur de la construction, la perte d'activité est estimée 79% et contribuerait à hauteur de 4 points à la baisse générale d'activité. Par ailleurs, toujours selon l'INSEE, les soldes d'opinion des chefs d'entreprises interrogés sur les perspectives d'activité dans les trois prochains mois atteignent des niveaux bas inédits. Il chute de 78 points en avril.



Bâtiments et Travaux publics

Alors que l'année 2020, préfigurait déjà d'un ralentissement de l'activité sur plusieurs mois compte tenu des échéances électorales, la crise sanitaire actuelle vient aggraver cette situation. Report de l'installation des conseils municipaux élus au premier tour; report, voire annulation du second tour des élections pour les communes n'ayant pas élu leur conseil municipal dès le premier tour, arrêt puis reprise de l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme programmée au 24 mai (ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020) sont autant de difficultés à la reprise économique de la filière. A la Réunion, néanmoins 50% des communes ont d'ores et déjà repris l'instruction des dossiers d'urbanisme. Pour rappel, la commande des collectivités et des EPCI pèse à hauteur de 60% dans la commande publique .

Le secteur des Travaux Publics devrait rencontrer des difficultés peut-être plus tenues compte tenu d'un plus faible niveau de co-activité à gérer sur les chantiers et d'un niveau d'activité bien orienté fin 2019 2020 avec de nombreux gros chantiers en cours de réalisation mais également une commande de fonds en progression. Pour le secteur du bâtiment la conjoncture semble plus abrupte avec une activité moins vivace enregistrée ces dernières années mais également la question des chantiers de rénovation/ réhabilitation en site occupé à gérer.



Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

- UNICEM Réunion : prévision d'activités des sites de préfabrication, granulats, BPE
- Région Réunion, BPI , Le Moniteur
- Dares, INSEE note de conjoncture du 23 avril,
- Ministère du travail, Ministère de l'économie
- Visioconférences sur le plan de continuité d'activité du BTP des 15 et 21 avril

Avec le concours de nos...

Membres de Droit : DEAL REUNION, FRBTP, UNICEM

Membres Adhérents : ADEME, ADIR ,AFD,AGORAH, ARMOS, BNP PARIBAS, CDC, CEPAC, CERQUAL, CINOR, CIVIS, CMAR, COPREC, EDF, EPFR, FPIR, REGION REUNION, SERR, SICR, SPIR, TCO

Membres associés : DIECCTE, CESER, INSEE, IEDOM